



L'an deux mil vingt, le lundi 28 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LURE, convoqué à la date du 21 septembre 2020, s'est réuni à l'Espace du Sapeur – Rue du Docteur Deubel à LURE, sous la présidence de **Monsieur Éric HOULLEY, Maire de LURE**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L.2121-34).

Effectif légal du Conseil Municipal : 29

Membres du Conseil en exercice : 29

Étaient présents : M. Éric HOULLEY, Maire, Mme Isabelle ARNOULD, M. Stéphane FRECHARD, Mme Karine GUILLEREY, M. Jérôme LAROCHE, Mme Christelle CONTEJEAN, M. Pascal GAVAZZI, Mme Pierrette DEMESY, M. Laurent MONNAIN, Mme Agnès GALMICHE, M. Rachid MERZOUG, Mme Laurence HERTZ-NINNOLI, M. Joël HACQUARD, M. Michel WENDE, Mme Sophie ROMARY-GROSJEAN, Mme Virginie LUTHRINGER, M. Hamid ZOUGGARI, Mme Nathalie WATBLED, M. Thibaud GRECARD, Mme Jennifer PUTH-RONDOT, M. Christian CHORVOT, Mme Kalida LATRECHE, M. Charles VALDENNAIRE, Mme Rachel ROLLAND, M. Mikayil AKALIN

Étaient absents représentés : Mme Marie-Claire THOMAS représentée par M. Éric HOULLEY, Mme Camille QUENOT représentée par Mme Rachel ROLLAND, M. Benjamin BERTHET représenté par M. Thibaud GRECARD

Étaient absent : M. Guy VENNE – Mme Kalida LATRECHE (**rapport 3.4.**)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte à 19 H 00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme l'un de ses membres, **Mme Rachel ROLLAND**, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

DÉLIBÉRATION N° 65/2020 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 22 JUILLET 2020

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2020.

DÉLIBÉRATION N° 66/2020 : COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION AU MAIRE EN VERTU DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE de ces décisions.

DÉLIBÉRATION N° 67/2020 : DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS DES AGENTS TERRITORIAUX – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPAS « AU RÉEL »

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACTE le principe de remboursement au réel des frais de repas sur la base de la fourniture d'un justificatif de paiement et dans le cadre du plafond fixé pour le remboursement forfaitaire.
- ACTE le principe de consentir des avances sur le paiement des frais de repas ou d'hébergement aux agents qui en font la demande.

DÉLIBÉRATION N° 68/2020 : FORET COMMUNALE : TARIFICATION DES PRODUITS ACCESSOIRES : « MENUS PRODUITS » - EXERCICE FORESTIER 2020 – EXERCICE BUDGÉTAIRE 2021

Rapporteur : Monsieur Pascal GAVAZZI, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOpte** les tarifs applicables pour l'exercice 2021, tels qu'ils figurent ci-dessous :

Désignation	Tarif – le stère
Chablis, houppiers de chablis	6,50 €
Produits d'élagage	5,00 €
Rémanent d'exploitation	3,50 €
Bois mort gisant	2,00 €
Piquets et tuteurs	6,50 €
Eclaircie dans jeunes peuplements (Taxe d'affouage)	
Parcelle 7	6,50 €
Parcelle 39	50,00 € le lot
Houppiers (Taxe d'affouage)	
Parcelle 10 B	6,50 €

DÉLIBÉRATION N° 69/2020 : AFFOUAGE SUR PIED – CAMPAGNE 2020/2021

Rapporteur : Monsieur Pascal GAVAZZI, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DESTINE** le produit des coupes (éclaircie dans jeunes peuplements, houppiers) des parcelles 7 (reliquat) et 39 à l'affouage sur pied ;
- **DESIGNE** comme garants :
 - Monsieur Pascal GAVAZZI
 - Monsieur Laurent MONNAIN
 - Madame Rachel ROLLAND
- **ARRETE** le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- **FIXE** le volume des portions à **30 stères** maximum, ces portions étant attribuées par tirage au sort ;
- **FIXE** le montant total de la taxe d'affouage à **6,50 €** le stère, parcelle 7 et à **50,00 Euros le lot**, parcelle 39
- **FIXE** les conditions d'exploitation suivantes :
 - o l'exploitation se fera sur pied dans le respect du Règlement National d'Exploitation Forestière
 - o les affouagistes se voient délivrer de l'éclaircie de jeunes peuplements et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe
 - o le délai d'exploitation est fixé au **15 avril 2021**. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Article L.243-1 du Code Forestier)
 - o le délai d'enlèvement est fixé au **31 août 2021** pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses
 - o les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements
 - o les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

DÉLIBÉRATION N° 70/2020 : FORET COMMUNALE – FIXATION DE LA TAXE AFFOUAGERE 2021 (BOIS FACONNÉ LIVRÉ)

Rapporteur : Monsieur Pascal GAVAZZI, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE** pour l'année **2021**, les taxes affouagères suivantes :
 - o Taxe affouagère pour 3 stères : 117,00 €uros ;
 - o Taxe affouagère pour 6 stères : 234,00 €uros ;
 - o Taxe affouagère pour 9 stères : 351,00 €uros
 - o Taxe affouagère pour 3 stères pour les personnes âgées de plus de 70 ans : 78,00 €uros ;
 - o Taxe affouagère pour 6 stères pour les personnes âgées de plus de 70 ans : 195,00 €uros
 - o Taxe affouagère pour 9 stères pour les personnes âgées de plus de 70 ans : 312,00 €uros.

DÉLIBÉRATION N° 71/2020 : AFFOUAGE FACONNÉ (BOIS LIVRÉ) – CAMPAGNE 2021

Rapporteur : Monsieur Pascal GAVAZZI, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DESTINE** le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles **6** et **2 b** à l'affouage façonné ;
- **DESIGNE** comme garants :
 - Monsieur Pascal GAVAZZI
 - Monsieur Laurent MONNAIN
 - Madame Rachel ROLLAND
- **ARRETE** le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- **FIXE** le volume des portions à 3 (trois), 6 (six) ou 9 (neuf) stères ;
- **PRECISE** que l'exploitation de l'affouage se fait par un professionnel dans le respect du Règlement National d'Exploitation Forestière.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

DÉLIBÉRATION N° 72/2020 : BUDGET VILLE DE LURE – CRÉANCE ÉTEINTE – EXERCICE BUDGÉTAIRE 2016

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité, 2 voix contre,

- **PREND ACTE** de la décision.

DÉLIBÉRATION N° 73/2020 : BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN NON-VALEUR – EXERCICE BUDGÉTAIRE 2012 - REFUS

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de refuser l'admission en non-valeur de cette créance.

DÉLIBÉRATION N° 74/2020 : BUDGET VILLE DE LURE – ADMISSIONS EN NON-VALEUR – EXERCICES BUDGÉTAIRES 2010, 2011, 2012, 2013, 2015, 2016 ET 2017 - REFUS

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de refuser les admissions en non-valeur de ces créances.

DÉLIBÉRATION N° 75/2020 : FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – LIEU-DIT MONT RANDON A LURE – 3^{ème} TRANCHE

Rapporteur : Madame Isabelle ARNOULD, 1^{ère} Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de cofinancer cette opération par l'octroi d'une subvention de 48 000,00 €uros (16*5000*60%) selon le principe édicté par le Conseil Communautaire et en lien avec la politique

du Conseil Départemental. Le versement de cette subvention interviendra sur l'exercice budgétaire 2023.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention quadripartite fixant les engagements financiers de chaque collectivité dans le cadre du contrat territorial PACT 2019.
- **AUTORISE** la reprise dans le domaine communal, aux frais d'habitat 70 et après vérification de leurs conformités, l'ensemble des voiries, réseaux divers et espaces communaux créés dans le cadre de ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 76/2020 : 3^{ème} GYMNASE – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de ce rapport d'étape.

DÉLIBÉRATION N° 77/2020 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADULTE-RELAIS

Rapporteur : Monsieur Laurent MONNAIN, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **CRÉE** un poste d'adulte-relais à 63 % - CDD 3 ans.
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la conclusion de la convention avec l'Etat ainsi que tout document contractuel de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 78/2020 : FUSION DE DIRECTION – GROUPE SCOLAIRE PUBLIC JULES FERRY

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACTE** cette fusion de direction.

DÉLIBÉRATION N° 79/2020 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE : FORFAIT COMMUNAL AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE ANNE/SAINT JOSEPH

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité, 8 abstentions,

- **APPROUVE** les modalités de calcul du forfait communal pour les classes élémentaires et maternelles de l'école privée Sainte-Anne/Saint-Joseph.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions entre les écoles élémentaire et maternelle de l'école privée Sainte-Anne/Saint-Joseph et la Ville de Lure, stipulant les tarifs exposés dans la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 80/2020 : CONTRIBUTION FINANCIERE POUR EXTENSION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – IMPASSE MARIE RICHARD

Rapporteur : Monsieur Jérôme LAROCHE, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la prise en charge par la commune de ces travaux à hauteur de 3 473.40 € TTC et **INSCRIT** les sommes correspondantes au BP 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette opération.

DÉLIBÉRATION N° 81/2020 : RÉFECTION D'ÉTANCHÉITÉ DE LA TOITURE DU GYMNASE BROSSET – COMPLÉMENT A LA DÉLIBÉRATION DU 22 JUIN 2020

Rapporteur : Monsieur Jérôme LAROCHE, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** un accès prioritaire et gratuit aux élèves des collèges et écoles pour ce gymnase.

DÉLIBÉRATION N° 82/2020 : TRAVAUX GYMNASE TRAHIN – COMPLÉMENT A LA DÉLIBÉRATION DU 22 JUIN 2020

Rapporteur : Monsieur Jérôme LAROCHE, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PREND** connaissance de la nouvelle estimation du coût des travaux.
- **DONNE** un accès prioritaire et gratuit aux élèves des collèges et écoles pour ce gymnase.

DÉLIBÉRATION N° 83/2020 : COMPTE-RENDU ANNUEL DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT SEDIA POUR L'ÉCOQUARTIER – ANNÉE 2019

Rapporteur : Madame Isabelle ARNOULD, 1^{ère} Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte-Rendu Annuel de Concession d'Aménagement.

AFFICHÉ LE 6 OCTOBRE 2020

Le Maire,

Éric HOULLEY

